

Stationner à Gap

Guide
pratique

Édition
2024



ville de
Gap
CAPITALE DOUCE



La Ville de Gap veille à favoriser l'activité économique du centre-ville notamment en permettant de pouvoir y stationner dans les meilleures conditions. Au-delà des 700 places dans les rues, près de 2300 places sont proposées dans les cinq parkings sécurisés du centre-ville, sans compter les neuf parkings gratuits et les cinq parkings-relais qui permettent d'utiliser le bus gratuit pour venir en ville. Dès 2025, ce sont 442 places supplémentaires qui viendront s'y ajouter grâce au nouveau parking Desmichels en cours de construction.

Notre volonté est de faciliter le stationnement, tout en favorisant la rotation des véhicules garés sur la voirie. Depuis l'automne 2023, l'abonnement mensuel (7h-20h30) à 126 € par an, qui existait déjà pour le parking de Bonne, a été étendu aux parkings de la Providence-1 et de Verdun. Vous pouvez aussi bénéficier d'une heure de gratuité par jour (fractionnable en deux fois) en voirie et dans les parkings de proximité. Le stationnement y est par ailleurs gratuit entre 12h et 14h. Sur la voirie, le stationnement est également gratuit le samedi après-midi.

Bref, à Gap, les solutions sont nombreuses pour pouvoir se garer et profiter du centre-ville. Cette nouvelle édition de notre Guide du stationnement vous donnera toutes les clés pour y parvenir.

Roger DIDIER,
Maire de Gap



Où stationner à Gap ?	p. 4
Les parkings fermés et non fermés	p. 4-7
Les tarifs et abonnements dans les parkings	p. 5-6
Travaux du Parking Desmichels	p. 8-9
Plan des parcs-relais et navettes/bus gratuits	p. 10-11
Plan des stationnements	p. 12-13

Stationnement dans les rues	p. 14
Tarifs et gratuité	p. 14-15
Utiliser les horodateurs	p. 16-17
Application Flowbird	p. 18-19
Le Forfait Post-Stationnement	p. 20-21
Vignette résident	p. 22-23

Les parkings à vélo	p. 24
----------------------------	-------

Les bornes de véhicules électriques	p. 25-27
--	----------

Numéros utiles	p. 28
-----------------------	-------

7 parkings sont accessibles en centre-ville pour un total de 2951 places :

- Parking de Bonne 694 places
- Parking Muret 310 places
- Parking de Verdun 697 places dont 610 en sous-sol
- Parking Central 107 places
- Parking Providence 1 473 places
- Parking Providence 2 228 places
- Nouveau Parking Desmichels 442 places
Réouverture prévue mi-2025

ATTENTION !

L'accès des véhicules aux parkings de Bonne (étages), Muret, Providence 1 et Verdun sous-sol s'arrête à 20h (hors abonnement 24/24). **Si vous souhaitez regagner votre véhicule déjà stationné après la fermeture, pensez bien à prendre votre ticket ou votre carte d'abonnement avec vous !** Il vous garantira l'accès à l'entrée du parking ! L'accès tout public reprend à 7h. **Les parkings Verdun sous-sol et Bonne étages restent fermés dimanches et jours fériés.**

Connaître le nombre de places en temps réel

Grâce aux panneaux d'information dynamiques installés aux entrées de Gap, prenez connaissance en temps réel du nombre de places disponibles dans chaque parking de la ville !



Tarifs tickets horaires

Parkings de proximité

- Parking de Bonne
- Parking Muret
- Parking de Verdun
- Parking Providence 1
- Parking Providence 2

0 à 1h	Gratuit
1h à 1h15	1,80€
1h15 à 1h30	2,30€
1h30 à 1h45	2,60€
1h45 à 2h	2,80€
2h à 2h15	3,00€

0,10 € par 15 min supplémentaires au-delà de 10h

Parkings d'hypercentre

- Parking Central
- Parking Desmichels

0 à 30 mn	Gratuit
30 à 45 mn	0,80€
45 mn à 1h	1,30€
1h à 1h15	2,30€
1h15 à 1h30	3,00€
1h30 à 1h45	3,50€
1h45 à 2h	3,70€
2h à 2h15	4,00€

0,10 € par 15 min supplémentaires au-delà de 10h



La carte à décompte

- Pratique, elle permet d'éviter le passage aux caisses de tous les parkings.
- À faire établir gratuitement à l'accueil du parking de Bonne.
- Rechargeable aux caisses des parkings par carte bancaire ou espèces.

Les abonnements

Abonnement annuel du lundi au samedi 7h – 20h30

Parking de Bonne, **Parking Providence 1 et Verdun sous-sol** **Nouveau**

Tarif annuel : 126 € pour l'année

(possibilité de prélèvement mensuel 10,5 € / mois)

soit 0,35 € /jour

Abonnement 24/24 & 7j/7 dans l'un des 5 parkings suivants

Parking de Bonne / Verdun sous-sol / Muret / Providence 1

- Tarif annuel : 399 €
(possibilité de prélèvement mensuel 33,25 € / mois)
- Tarif mensuel : 40,50 €
- Tarif étudiant : 20,50 € / mois
(Parking de Bonne uniquement)
- Forfait voyageurs SNCF/Cars express Région à 5,50 € / 24h
au parking de Bonne

Des temps de stationnement gratuits pour tous

1 ^{ère} 1/2 heure gratuite	Les parkings d'hypercentre	Gratuit les dimanches et jours fériés	Parkings Central, Bonne RdC, Verdun surface
1 ^{ère} heure gratuite	Les parkings de proximité		
Gratuit entre 12h et 14h Non cumulable avec la 1 ^{ère} 1/2h & la 1 ^{ère} h gratuites	Tous les parkings	Gratuit de 20h à 7h Non cumulable avec la 1 ^{ère} 1/2h & la 1 ^{ère} h gratuites	Parkings Central & Verdun surface

Parkings gratuits non-fermés

(autorisation limitée à 48h : arrêté n°2015, 27/11/2015)

- Gymnase centre
- Théâtre de verdure (Temporaire)
- Bellevue
- La Blache
- Commanderie
- Lafaille
- Rue du souvenir français
- Parking Reynier
- Verdun (devant le collège)

Les Parcs-relais + navettes et bus gratuits vers le centre-ville

- **Parc relais du Sénateur**
Intersection de la route de Veynes et de la route de Malcombe
Navette NRE ligne 20
- **Parc relais du Stade nautique**
Avenue de Traunstein
Ligne 1
- **Parc relais du Plan**
Zone Tokoro
Ligne 4, ligne 8, ligne 9, Centro C
- **Parc relais du Riotord**
Ligne 3
- **Parc relais de Varsie (à venir)**
Ligne 7

Voir la carte page 10-11



Embellir l'entrée de ville et faciliter le stationnement

Le parking Desmichels, qui va gagner près de 200 places supplémentaires, sera bientôt totalement souterrain. Dédiée aux piétons, l'esplanade sera verdoyante et équipée d'un miroir d'eau dans lequel se refléteront une pyramide de verre et la cité Desmichels.

Dans ce lieu stratégique pour le commerce, **le stationnement** aura plus que jamais sa place (le parking va passer de 256 places à 442) et sera entièrement souterrain, sur trois niveaux.

La surface laissera place à la **verdure** jusqu'à une **pyramide de verre** de 6 mètres de haut et de 10 m de côté, qui se reflétera dans un **miroir d'eau** de 740 m², tout comme la façade patrimoniale de la cité Desmichels.



Travaux du Parking Desmichels

avant travaux



L'hiver venu, il sera possible de s'y adonner au patinage dans un cadre exceptionnel, en plein centre-ville.

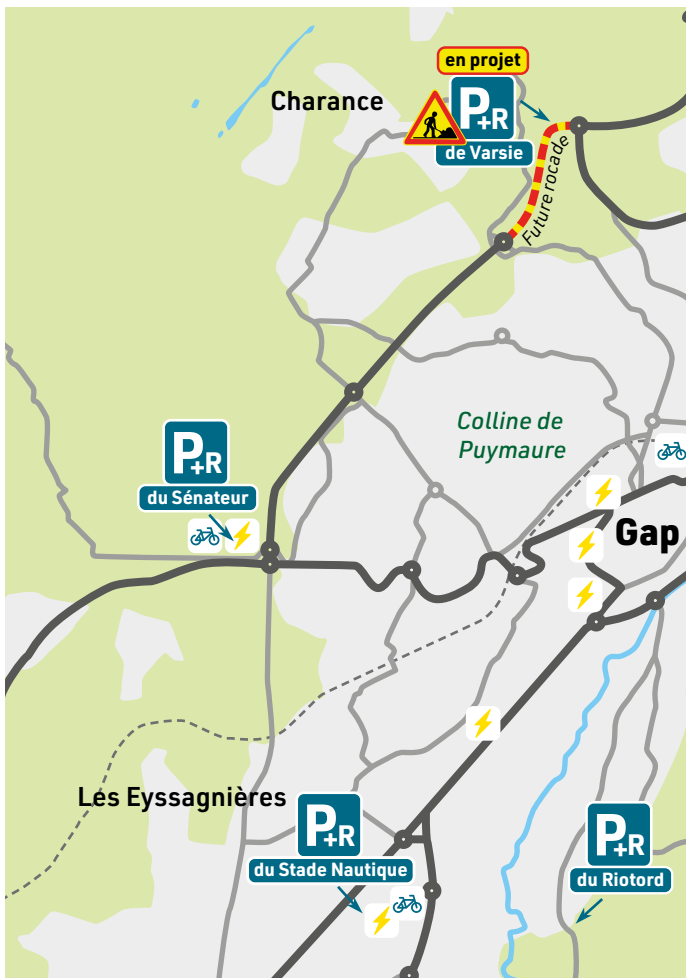
**Fin des travaux prévue
en mai 2025**

après travaux



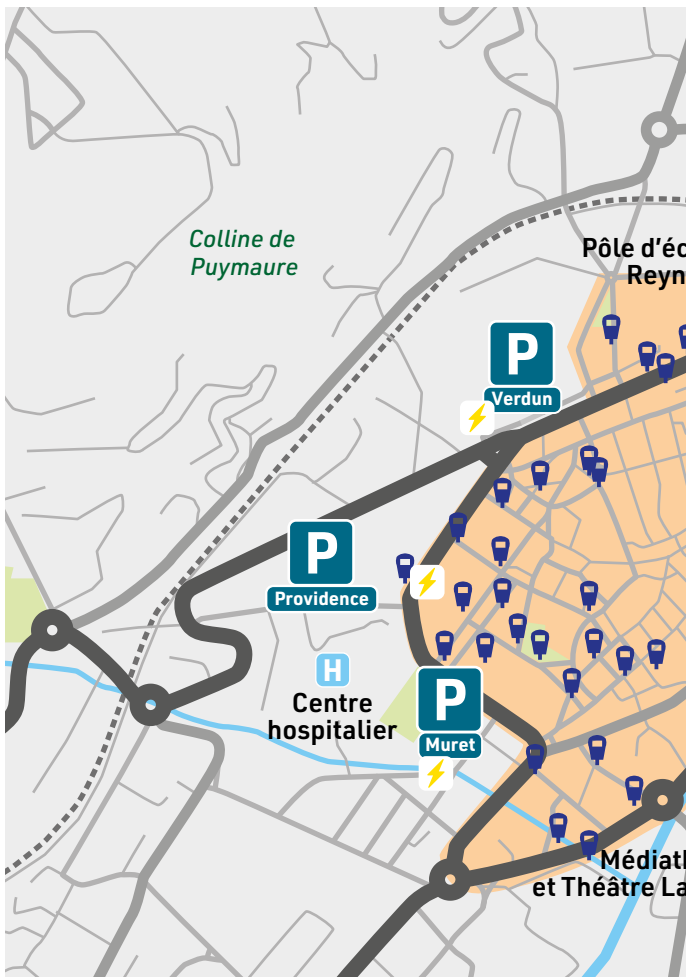
Où stationner à Gap ?

Où stationner à Gap ?





Où stationner à Gap ?



Où stationner à Gap ?



Tarification horaire

Tous les jours, la première heure de stationnement est **gratuite**. Elle peut être fractionnée en 2 fois 30 minutes.

Tranche horaire	Tarifs
0 h 15	0,25 €
0 h 30	0,50 €
0 h 45	0,75 €
1 h 00	1,00 €
1 h 15	1,40 €
1 h 30	1,80 €
1 h 45	2,30 €
2 h 00	2,80 €
2 h 15	3,30 €
2 h 30	3,80 €
2 h 45	4,40 €
3 h 00	5,00 €

Afin de favoriser la rotation,
le temps de stationnement sur
un emplacement payant
de voirie est limité à 3 h.

Possibilités de paiement

- Espèces • CB • CB sans contact
- Application Smartphone

Stationnement payant / Stationnement gratuit : à quels moments ?

	Lundi - vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Stationnement payant	8h-12h 14h - 19h	8h-12h	Non
Stationnement gratuit	12h-14h 19h - 8h	12h - minuit	Toute la journée

Tous les jours, la première heure de stationnement est **gratuite**. Elle peut être fractionnée en 2 fois 30 minutes. Pour en bénéficier il faut enregistrer son immatriculation sur les horodateurs ou via l'application Flowbird et sélectionner l'option heure gratuite.

Le droit d'opposition à la collecte des plaques d'immatriculation dans la cadre de la gestion du stationnement payant sur la voie publique est écarté. (Voir art.15 de l'arrêté n°2023-05-263 du 16 mai 2023).

ATTENTION !

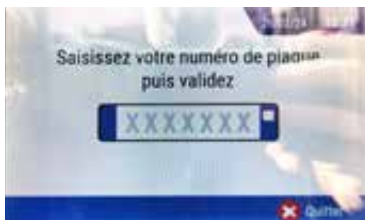
Le stationnement continu de votre véhicule
sur un emplacement gratuit
ne peut pas excéder 48 heures

Arrêté n° 2015-11-414 du 27 novembre 2015

Comment utiliser mon horodateur



1 • APPUYEZ sur le bouton ON  pour allumer l'écran Appuyez ensuite sur le bouton 1 (payer mon stationnement) pour débiter votre enregistrement



2 • Saisissez votre numéro de plaque d'immatriculation puis VALIDEZ 



3 • Pour bénéficier d'un temps gratuit de stationnement Appuyez 1 fois sur  pour obtenir 30 minutes Appuyez 2 fois sur  obtenir 1 heure puis VALIDEZ 

- 4 • Si le temps gratuit vous suffit, VALIDEZ



Pour disposer d'un temps de stationnement plus important insérez de la monnaie ou appuyez sur  pour payer en CB



- 5 • Si vous souhaitez un reçu, validez 

S'IL DISPARAÎT VOTRE PAIEMENT EST TOUT DE MÊME VALIDÉ



LE TICKET N'EST PLUS OBLIGATOIRE DERRIÈRE LE PARE-BRISE

Téléchargez la notice d'utilisation des horodateurs sur votre smartphone à partir du site de la Ville de Gap

Rendez-vous sur www.ville-gap.fr • Onglet « Vivre à Gap »
• Rubrique « Stationnement »

flowbird.

Payez le stationnement par mobile



Gérez votre
stationnement
à distance



Prolongez votre
stationnement
depuis votre
mobile



Paiement
sécurisé



**Service disponible
pour les entreprises**

www.flowbird.fr/entreprises



**Besoin d'aide
sur l'application?**

0800 250 030 ou support@flowbird.fr

www.flowbird.fr

Grâce à l'application Flowbird, vous pouvez régler votre stationnement à distance depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

1. Téléchargez gratuitement l'application sur l'Apple Store ou Google Play.
2. Enregistrez le numéro d'immatriculation de votre véhicule. Une fois votre compte créé, à la première transaction, vous saisissez vos coordonnées bancaires et ainsi vous pourrez régler votre stationnement à distance.

Les avantages de l'application :

- Plus besoin de monnaie ou de carte bancaire
- Payez où que vous soyez et évitez les FPS
- Plus d'attente devant l'horodateur
- La géolocalisation de votre mobile vous permet d'identifier la zone tarifaire où vous vous situez.
- Les notifications vous avertissent quant à l'expiration de votre titre de stationnement. Vous payez le juste prix en ajustant la durée.

Le Forfait Post-Stationnement

Vous êtes redevable d'un Forfait Post-Stationnement dès lors que la totalité de votre durée de stationnement n'a pas été réglée initialement ou est insuffisante.

Je n'ai pas payé mon stationnement

Emission
du FPS
Je paye

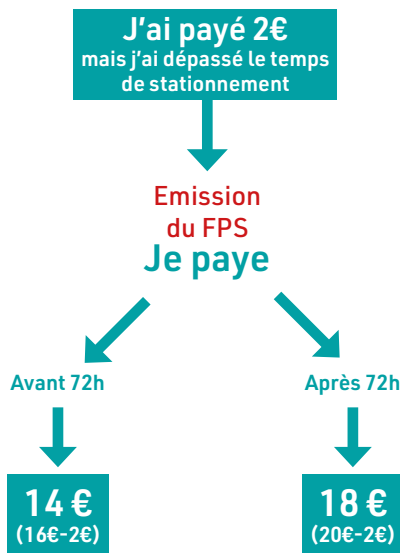
Avant 72h

16 €

Après 72h

20 €

Vous serez informé de l'émission d'un FPS par le biais d'une notification sur votre pare-brise. Dans un délai de 72h, vous pouvez régler votre FPS à un horodateur (choix 2 « Paiement du forfait poststationnement ») ou via l'application Flowbird, en indiquant le



numéro figurant sur le FPS. Passé le délai de 72h, un avis de paiement sera émis par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai).

Stationnement résident

Je suis résident du centre-ville

Je bénéficie du stationnement résidentiel gratuit en voirie dans le cadre du périmètre défini et uniquement sur les places de stationnement payantes avec horodateurs (voir plan pages 12-13).

Comment bénéficier du stationnement résidentiel gratuit ?

Une vignette personnalisée et sécurisée, attestant de votre droit à bénéficier du stationnement résidentiel vous sera délivrée (une vignette par logement). Elle sera à coller à l'intérieur de votre véhicule (sur le pare-brise). Valable à compter de la date d'obtention jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, elle sera à renouveler par année civile.



ATTENTION !

La possession d'une vignette stationnement résidentiel ne vous autorise cependant pas à laisser votre véhicule à la même place plus de 48 heures.

Arrêté n° 2015-11-414 du 27 novembre 2015

Afin d'obtenir cette vignette, merci de vous présenter au Guichet unique en mairie Centre avec les pièces suivantes ou de les envoyer par mail à guichet.unique@ville-gap.fr :

• Justificatifs de votre résidence principale

- pour les propriétaires : acte de propriété.
- pour les locataires : bail complet en cours de validité.
- facture ou quittance (téléphone fixe, internet, loyer) de moins de 3 mois.

• Justificatifs de votre véhicule

- carte grise du véhicule au nom et prénom du demandeur et à l'adresse du logement indiqué, sauf cas particuliers suivants :
 - pour les étudiants : attestation de prêt sur l'honneur du détenteur du véhicule, carte d'identité et carte grise, carte étudiante ou certificat de scolarité du détenteur.
 - pour les véhicules de fonction : attestation à l'entête de l'entreprise (avec les coordonnées de l'employé et l'immatriculation du véhicule) et la carte grise.

• Justificatifs de votre identité

- carte d'identité, passeport ou carte de séjour en cours de validité.

• Attestation sur l'honneur complétée et signée

(téléchargeable sur le site internet de la ville ou à remplir sur place).

- En fonction de votre situation, des documents complémentaires pourront vous être demandés par le Guichet unique.

Je suis étudiant

Je bénéficie de l'abonnement mensuel « Spécial étudiant » au Parking de Bonne, à côté du Pôle Universitaire de Gap.

24h/24 et 7j/7 à 20,50 euros / mois au Parking de Bonne

Les parkings à vélos sécurisés et gratuits

5 sont installés à GAP :

- **Pôle d'échanges multimodal à la Gare SNCF** : avenue des Alpes
- **Parking de Bonne en centre-ville** : 15, rue des Jardins
- **Parking-relais du stade nautique** : 3, avenue de Traunstein
- **Parking-relais du Plan (Tokoro)** : 93, avenue d'Embrun
- **Parking relais du Sénateur** : route de Veynes

Ces abris à vélos sécurisés permettent de stocker chacun 20 vélos sur des racks permettant une sécurisation individuelle avec l'antivol personnel du cycliste. Les abris disposent de branchements pour les recharges des vélos électriques.

Les abris sont accessibles 24h/24 et 7 jours/7, via un système de contrôle d'accès par QR Code (abonnement gratuit 1 jour ou 1 mois) et bénéficient de vidéoprotection intérieure et extérieure.



En cas d'anomalie liée à l'usage du QR code ou de l'abri à vélos, l'usager doit contacter :

- Le gestionnaire, du lundi au vendredi de 8h30-12h30 à 14h-17h, par téléphone au 09.70.65.05.95.
- L'exploitant en cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture du gestionnaire, par téléphone au 04.92.53.24.27



<https://gap.altinnova-prod.stadline.com/>

Les bornes de recharge

Afin d'accompagner le développement des véhicules électriques, la municipalité a souhaité développer son réseau de bornes de recharge publiques.

À ce jour, 3 parkings relais sont équipés de stations de charge (6 points de charge dont 2 rapides 60 kW) :

- Plan
- Stade nautique de Fontreyne
- Sénateur

Et 10 autres stations de 2 à 6 points de charge rapides (60 à 120 kW) vont être mises en service :

- Bonne
- Verdun
- Muret
- Bellevue
- Bd Charles de Gaulle
- Parking central

Deux autres bornes de recharge rapides gérées par la société Orange sont situées sur le parking du Passage Anselme Gras.



Les bornes proposent différentes puissances de recharge afin de couvrir les besoins de l'ensemble des usagers : recharge normale pour les stationnements de longue durée et recharge rapide pour les personnes de passage.

Le service de recharge proposé par Easy Charge Services est accessible à l'ensemble des véhicules électriques et hybrides rechargeables.



Le réseau de Gap

La recharge normale

7 à 22 KW en courant alternatif

Elle permet une recharge de 100 km en deux heures avec une puissance de 7 kW, et cette puissance de recharge peut monter à 22 kW si le véhicule l'accepte, et que peu de véhicules se chargent sur la station. La durée de recharge est alors de moins d'une heure pour 100 km.

Infos pratiques

- La station est décomposée en un totem, et 2 bornes déportées.
- Le totem comporte une prise E/F (prise domestique).



Type 2



- Chaque borne comporte deux prises type 2, permettant de charger deux véhicules. Le câble nécessaire à la re-charge sur ces bornes est fourni avec le véhicule par le concessionnaire automobile.
- Ainsi, ce sont jusqu'à 4 véhicules qui peuvent se charger simultanément.

La recharge rapide

60 à 120 KW en courant continu

Elle permet une recharge de 100 km en environ 20 min pour les bornes 60 kW et 10 min pour les bornes 120 kW, sur les véhicules acceptant une recharge rapide de cette puissance.

Infos pratiques

- Chaque borne est équipée de deux points de charge comprenant chacune trois câbles : deux câbles Combo CCS, et un câble T2. Le câble de charge est intégré à la borne. (la borne au parking Desmichels comprenant un câble Combo CCS, un câble Chademo, et un câble T2)



Type 2



Combo 2

- La recharge de deux véhicules est possible en simultanée.

Comment utiliser une borne ?

Bienvenue sur les bornes Easy Charge Services

Rechargez-vous facilement

Vous avez un badge d'un opérateur de mobilité



- 1 Vérifiez sur la cartographie de votre opérateur de mobilité que la borne est compatible avec votre badge, et consultez le tarif pratiqué par votre opérateur sur cette borne
- 2 Choisissez votre connecteur sur l'écran de la borne
- 3 Passez votre badge sur le lecteur de badge RFID
- 4 Puis suivez les instructions sur l'écran de la borne

Vous n'avez pas de badge



Payez directement sur le terminal de paiement bancaire de la borne

Une préautorisation bancaire vous sera demandée, le montant réellement débité sera calculé à la fin de votre recharge.

Pour une demande de facture, adressez un mail à exploitation@easycharge-vinci.com



Payez en ligne

- 1 Scannez le QR code du connecteur que vous souhaitez utiliser
- 2 Suivez les instructions et payez en ligne

ou



Puissance de recharge

La puissance indiquée est la puissance maximale délivrée par la borne sur ce point de charge. La puissance réelle est variable suivant les caractéristiques techniques de votre véhicule, le niveau de charge, les caractéristiques de la batterie et le nombre de véhicules en cours de charge sur la station.



Besoin d'assistance ?

Vous pouvez joindre notre service technique au 03 67 47 06 40

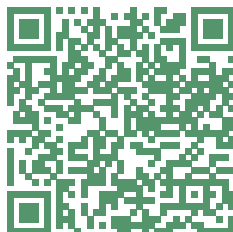


Une question, une remarque ?

Écrivez-nous à exploitation@easycharge-vinci.com

Tarification en vigueur :

<https://www.easycharge-vinci.com/tarification2023-ecam/>



Renseignements

Numéros utiles

Service des Parkings : 04 92 53 24 27
Service stationnement / voirie : 04 92 53 24 64
Police Municipale : 04 92 53 24 63
Guichet unique : 04 92 53 24 23

www.ville-gap.fr

